

Madame et Monsieur M

Paris, le 2 décembre 2024

Dossier suivi par :  
Tél. : 01.44.94.66.60  
Courriel : [mediation@energie-mediateur.fr](mailto:mediation@energie-mediateur.fr)  
N° de dossier : D2024-02133  
**(à rappeler dans toute correspondance)**

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Madame, Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre à l'amiable le litige qui vous oppose au fournisseur A et au distributeur B concernant la facturation de vos consommations d'électricité. J'ai le plaisir de vous adresser la solution formalisée à laquelle nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Vous m'avez saisi en indiquant : « *l'impulsion EJP n'a pas fonctionné, d'où la journée du 29/11/23 [qui] s'élève à 85,17 euros [et] que je me refuse de payer* »

**À la suite de l'intervention de mes services, A a proposé de vous accorder « une déduction de 85,17 euros TTC, sous forme de geste commercial déduit de la prochaine facture » ainsi qu'un dédommagement de 60 euros TTC pour compenser les démarches que vous avez dû effectuer.**

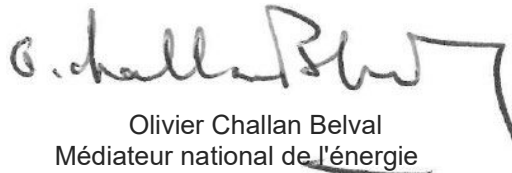
À la suite d'un entretien téléphonique avec mes services, vous avez indiqué accepter la solution ainsi proposée.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au fournisseur A, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

La solution convenue est mise en œuvre dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de cet accord amiable. En cas de retard, il appartient à l'opérateur concerné de vous prévenir par tous moyens et de vous préciser la nouvelle échéance.

Pour évaluer la qualité de cette médiation, je vous invite à me retourner l'enquête de satisfaction jointe.

Vous remerciant par avance de votre contribution, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Olivier Challan Belval  
Médiateur national de l'énergie